

## Régate 50 Milles du YCMN– Grade : 5C

Date : 20/04/2019 Mer du Nord - Dunkerque  
Autorité Organisatrice : Yacht Club de la Mer du Nord

**Le Y.C.M.N. a le plaisir de vous inviter à la régata des 50 Milles, un grand côtier sur la route des Bancs de Flandres pour atteindre la plate-forme Oost Dyck et revenir en tournant la KYCN de Nieuwpoort. Un parcours de 25 Milles sera également proposé pour les bateaux de plus petit ratings.**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe A
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) : Catégorie 4
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **3ème** catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire sur [www.voilefco.com](http://www.voilefco.com).
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

| <b>50 Milles</b>   | <b>25 Milles</b>   |
|--|--|
| <b>4. PROGRAMME</b><br>4.1 Confirmation d'inscription :<br><b>Samedi 20/04/19 08:00 à 09:00</b><br>4.2 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)<br><b>Samedi 20/04/19 – Heure du premier signal d'avertissement : 09:55</b> | <b>4. PROGRAMME</b><br>4.1 Confirmation d'inscription :<br><b>Samedi 20/04/19 08:00 à 09:00</b><br>4.2 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)<br><b>Samedi 20/04/19 – Heure du premier signal d'avertissement : 09:55</b> |

#### **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **Samedi 20/04/19** et au plus tard une semaine avant l'évènement sur **www.voilefco.com**

#### **6. LES PARCOURS**

Les parcours seront de type : côtier.

#### **7. CLASSEMENT**

- 7.1 1 Course devra être validée pour constituer une série.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

#### **8. PLACE AU PORT**

Renseignements sur l'emplacement au port : Au secrétariat du YCMN.

#### **9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### **10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### **11. PRIX**

Des prix seront distribués comme indiqué sur les instructions de course.

#### **12. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
www.ycmn.com, jdelecour@nordnet.fr Tel. +33 633 67 64 85